

07B3272

AREVCO
SARL au capital de 4.000 €
Siège social : 3 avenue Léonard de Vinci – 33600 PESSAC
RCS BORDEAUX B 500 219 795

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 MARS 2010

Procès-verbal

Le 21 AVR. 2010

sous le N°... 6012

Le 31 mars 2010, à 20 heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric LABRUSSE, gérant associé.

Sont présents ou représentés .

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Cédric LABRUSSE, titulaire de 201 parts sociales en pleine propriété, ci. | 201 parts |
| - Monsieur Olivier WYSS, titulaire de 197 parts sociales en pleine propriété, ci. | 197 parts |
| - Madame Ann-Catherine DELHOMME , titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété, ci | 2 parts |

Seuls associés.

La totalité du capital étant représentée, l'assemblée générale peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour

- **Démission de la co-gérante,**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- la feuille de présence ,
- le rapport du gérant ,
- le texte des projets de résolutions ,
- les statuts de la société.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Toutes les explications sont données en réponse aux questions posées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix

u A
ow

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications de la co-gérante, accepte sa démission.

Ainsi, Madame Ann-Catherine DELHOMME, demeurant à BORDEAUX (33000), 141 boulevard du Président Wilson, cessera d'exercer ses fonctions à compter du 01/04/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, cette dernière ne prenant pas part au vote.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

The block contains three handwritten marks. On the left is a large, stylized circular signature or initial. To its right are two more signatures: the top one is a cursive signature, and the bottom one is a signature with horizontal lines drawn through it, possibly indicating a stamp or a specific role.